



Réaliser un diagnostic PEMD (déchets)

<p>Objectifs : Acquérir une méthodologie de repérage et de diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition. Rédiger le rapport de diagnostic et dresser le formulaire de récolement. Être à jour vis-à-vis du diagnostic PEMD (Produits Equipements Matériaux Déchets) entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et des décrets n°2021-821 et n°2021-822 encadrant sa réalisation.</p>	<p>Personnes concernées Entreprises. Maîtres d'ouvrage.</p> <p>Pré-requis : Aucun.</p>
<p style="text-align: center;">PROGRAMME</p>	<p style="text-align: center;">PEDAGOGIE</p>
<p>Evolution des textes réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none">- Diagnostic déchets<ul style="list-style-type: none">→ Contexte d'application du décret 2011-610→ Evolution du CCH- Diagnostic PEMD<ul style="list-style-type: none">→ Loi AGECE (Anti-Gaspillage et Economie circulaire)→ Les décrets n°2021-821 et n°2021-822- Contenu des textes<ul style="list-style-type: none">→ L'obligation de diagnostic→ Bâtiments et activités concernés→ Types de réhabilitation et démolition concernés	<p>Le Formateur Spécialiste du diagnostic déchets.</p> <p>Méthode pédagogique Diffusion de Power Point et vidéos. Echanges et partage d'expériences.</p> <p>Intra entreprise Lieu de formation : dans la ville de votre choix.</p> <p>Inter entreprises à Paris, Lyon, Lille, Lisieux Tarif par personne.</p>
<p>Méthodologie du repérage sur site</p> <ul style="list-style-type: none">- Localisation, identification, quantification<ul style="list-style-type: none">→ Matériaux, produits, équipements constitutifs des bâtiments→ Déchets résiduels liés à l'activité- Possibilité de réemploi des matériaux sur le site, quantification- Filières de gestion des déchets- Valorisation ou élimination des déchets, quantification	
<p>Avant démolition : rédaction du rapport de diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none">- Trame, contenu- Méthodologie de rédaction	
<p>Après démolition : formulaire de récolement</p> <ul style="list-style-type: none">- Nature et quantité des matériaux<ul style="list-style-type: none">→ Avec réemploi sur site→ Valorisés ou éliminés	
<p>Etudes de cas</p> <ul style="list-style-type: none">- Démolition partielle dans le cadre d'une réhabilitation- Démolition complète	
<p>Obligations du maître d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none">- Critères de choix du professionnel réalisant le diagnostic- Diffusion du rapport de diagnostic et du formulaire- Communication aux acteurs de la construction et aux autorités compétentes	
	<p style="text-align: center;">1 jour 650 € H.T.</p> <p style="text-align: center;">Réf : BTP108</p>

Organisme de formation PROFORMALYS – Formations BTP partout en France

Formation *Réaliser un diagnostic PEMD (déchets)*